



SAGE de l'Elorn
Réunion de la CLE
7 juillet 2021



Ordre du jour de la réunion

- Interprétation de l'article 9 du règlement du SAGE
- Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI 2022-2027
- SAGE Elorn – bilan, perspectives, propositions du collège associatif
- Questions diverses





Interprétation de l'article 9 du règlement du SAGE

Le CRCBN a élaboré un protocole pour le carénage des navires conchylicoles, situés dans des zones où les aires de carénage sont absentes ou distante de plus de 1,5 milles, dont la surface de coque n'est pas traitée par peinture antifouling.

Ce protocole a été validé dans le Finistère par la DDTM, sauf sur le territoire du SAGE de l'Elorn, pour lequel l'article 9 stipule :

« Les installations d'aires de carénage existantes sont mises en conformité avec ces prescriptions avant le 1er janvier 2013. **A cette date, le carénage sur grève ou sur cale non-conforme est interdit.** »

Le CRCBN demande à la CLE de bien vouloir préciser son interprétation de ce paragraphe de l'article 9 afin, le cas échéant, de permettre le nettoyage des coques non traitées par peinture antifouling sur grèves ou cales non équipées.



Interprétation de l'article 9 du règlement du SAGE

Sur les **coques aluminium des navires utilisés en cultures marines** se fixent de **petites quantités d'algues et divers petits animaux marins** qui forment un revêtement plus ou moins continu de la surface et forment diverses boursouflures, protubérances et aspérités créant un accroissement de charge et une entrave au déplacement.

Le carénage, hors zone de carénage prévue à cet effet, consiste à **débarrasser la coque du navire conchylicole de ces salissures.**

Cette opération est nécessaire **au moins une fois par an** pour optimiser la marche du navire, économiser le matériel de propulsion et la consommation en carburant.

Il s'effectue dans les secteurs à forte amplitude de marée sur lesquels viennent se placer à marée haute les navires de petit tonnage (< à 25 mètres) pour y être carénés à marée basse.

Il est pratiqué sur une plate-forme d'échouage qui peut-être un site naturel situé en haut d'estran, une plateforme aménagée à cet effet (dalle bétonnée, bassin submersible, cale...) ou sur des installations non permanentes (tréteaux, tins...).

Le matériel mis en œuvre peut-être, notamment, de type nettoyeur à haute pression, sableuse à pression adaptable, grattes métalliques, brosses. L'eau utilisée peut provenir du réseau d'alimentation, d'eau de pluie stockée, d'eau de mer stockée en bassins ou réserves, de l'eau de la mer descendante ou montante.

Le propriétaire du navire, exploitant en cultures marines, peut également procéder au carénage à terre sur le domaine public maritime qui lui est concédé ou sur le domaine privé.

Le personnel procédant aux opérations de nettoyage de la coque veillera à ce que les résidus organiques tombés au sol soient dispersés de telle sorte qu'ils ne constituent pas de dépôts favorisant la fermentation.



Interprétation de l'article 9 du règlement du SAGE

Il est proposé à la CLE de répondre à la sollicitation du CRCBN selon les termes suivants :

« Dans l'esprit des membres de la CLE qui ont rédigé l'article 9 du règlement du SAGE, le carénage se compose d'opérations successives de nettoyage, de ponçage ou de grattage de peinture, puis de l'application de nouvelles couches de peinture sur les coques peintes avec ou sans antifouling, le risque étant de polluer le milieu naturel par des polluants organiques et des micropolluants.

Les coques en aluminium n'étant pas couvertes de peinture, ne sont que grattées (manuellement, par sablage ou haute pression), et le danger de pollution lié à ce type d'opération y est très faible.

La CLE du SAGE de l'Elorn préconise donc de permettre l'application du protocole d'autorisation pour le nettoyage des coques aluminium élaboré par le CRCBN, sur le territoire du SAGE de l'Elorn, sans utilisation d'adjuvant.

Cette interprétation ne concerne que les embarcations professionnelles. »

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	18	0	0
Résultat	Approbation		

La CLE répond favorablement à la sollicitation du CRCBN, avec les restrictions indiquées dans le texte ci-dessus..



Avis sur le projet de PGRI

Objectif n° 1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues* et les capacités de ralentissement des submersions marines (Sdage 2022-2027)

Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
Préservation des zones* inondables non urbanisées	1.1	La commission retient la remarque suivante (valable pour tout le PGRI): Le PGRI restreint certaines de ses propositions aux territoires disposant d'un PPR ou sur les territoires à risque important d'inondation (TRI). Ce ciblage paraît pertinent mais il ne rassemble pas l'ensemble des territoires soumis à un risque d'inondation ou de submersion. Une extension des dispositions du PGRI à l'ensemble des zones à risques (secteurs hors TRI, hors PPR) identifiées dans les PAPI ou dans les zones basses littorales apparaît nécessaire pour développer une gestion globale du risque inondation.
Disposition 1-2 : Préservation de zones d'expansion* des crues et capacités de ralentissement des submersions marines	1.2	
Non-aggravation du risque* par la réalisation de nouvelles digues* (Sdage 2022-2027)	1.3	
Non-aggravation du risque* par la réalisation de nouvelles digues* (Sdage 2022-2027)	1.4	
Association des commissions locales de l'eau à l'application de l'article L . 211-12 du Code de l'environnement (Sdage 2022-2027)	1.5	
Gestion de l'eau et projets d'ouvrages de protection (Sdage 2022-2027)	1.6	
Entretien des cours d'eau (Sdage 2022-2027)	1.7	

 Avis sur le projet de PGRI		
NB : Les dispositions encadrées en rouge ont fait l'objet de discussions en CLE et ont été réécrites (voir CR de la réunion)		
Objectif n° 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
Zones potentiellement dangereuses	2.1	
Indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation	2.2	
Information relative aux mesures de gestion du risque d'inondation	2.3	
Prise en compte du risque de défaillance des diques	2.4	
Cohérence des PPR	2.5	
Alés de référence des PPR	2.6	
Adaptation des nouvelles constructions	2.7	
Prise en compte des populations sensibles	2.8	
Évacuation : interdiction d'activités entraînant un regroupement de personnes dans des secteurs non évacuables lors de crues soudaines	2.9	
Implantation hors ZI des nouveaux équipements, établissements utiles pour la gestion de crise ou à un retour rapide à la normale	2.10	
Implantation hors ZI des nouveaux établissements pouvant générer des pollutions importantes ou un danger pour les personnes	2.11	
Recommandation sur la prise en compte de l'événement exceptionnel pour l'implantation de nouveaux établissements, installations sensibles	2.12	
Prise en compte de l'événement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles à défaut d'application de la disposition 2-12	2.13	
Prévenir, voire réduire, le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements (Sdage 2022-2027)	2.14	<p>La CLE note avec un certain intérêt ces nouvelles dispositions pour la prise en compte des eaux pluviales dans la gestion des inondations qui imposent aux collectivités de réaliser un zonage pluvial pour 2026. Une question se pose sur la transcription de ce zonage dans les documents d'urbanisme qui n'apparaît pas obligatoire mais "fortement recommandé".</p> <p>La CLE demande à être consultée systématiquement sur les projets de zonage EP, pour estimer leur cohérence avec les objectifs de réduction des risques d'inondations de BV.</p> <p>Le rôle du bocage devrait également être plus mis en avant ainsi que celui des sols -premier milieu aquatique- or, la teneur en matière organique est en chute libre, et c'est cette matière qui lie les particules du sol ensemble et permet de mieux retenir l'eau.</p> <p>La couverture des sols en hiver est mieux appréhendée.</p> <p>En procédant de la sorte on traite - si j'ose dire - le problème à la source.</p>
limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux	2.15	<p>Les eaux pluviales, dont les derniers événements climatiques ont montré la dangerosité, sont un problème à prendre à bras le corps.</p> <p>Il faudrait que les collectivités adoptent le coefficient de pleine terre dans leurs plans d'urbanisme pour laisser des espaces d'infiltration aux eaux de pluie, tout en faisant en sorte de faciliter l'infiltration de l'eau (trotoirs et routes drainants, noues...).</p>

 Avis sur le projet de PGRI		
Objectif n° 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
Priorités dans les mesures de réduction de vulnérabilité	3.1	
Prise en compte de l'événement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles	3.2	
Réduction des dommages aux biens fréquemment inondés dans les SLGRI	3.3	
Réduction de la vulnérabilité des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population	3.4	
Réduction de la vulnérabilité des services utiles à un retour à la normale rapide	3.5	
Réduction de la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population	3.6	
Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important	3.7	
Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru	3.8	



Avis sur le projet de PGRI

Objectif n° 4 : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

Orientation	dispositions	modifications	remarques, observations, réserves, propositions
Écrêtement des crues (Sdage 2022-2027)	4.1		
Études préalables aux aménagements de protection contre les inondations	4.2		
Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations	4.3		
Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines en TRI	4.4		
Réduction de la vulnérabilité des services utiles à un retour à la normale rapide	4.5		



Avis sur le projet de PGRI

Objectif n° 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

Orientation	dispositions	modifications	remarques, observations, réserves, propositions
Informations apportées par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage 2022-2027)	5.1		
Informations apportées par les stratégies locales de gestion des risques d'inondation	5.2		
Informations apportées par les PPR	5.3		
Informations [de la population] à l'initiative du maire dans les communes couvertes par un PPR	5.4		
Promotion des plans familiaux de mise en sécurité	5.5		
Informations à l'attention des acteurs économiques	5.6		



Avis sur le projet de PGRI

Objectif n° 6 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Orientation	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
Prévision des inondations	6.1	
Mise en sécurité des populations	6.2	
Réduction de la vulnérabilité du Patrimoine culturel en TRI	6.3	
Développer la systématisation des retours d'expérience en TRI	6.4	
Continuité d'activités des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population	6.5	
Continuité d'activités des établissements hospitaliers et médicosociaux	6.6	
Mise en sécurité des services utiles à un retour rapide à une situation normale	6.7	



Avis sur le projet de PGRI

Il est proposé à la CLE d'émettre un avis favorable sur le projet de PGRI 2022/2027, assorti des recommandations suivantes :

- Une extension des dispositions du PGRI à l'ensemble des zones à risques (secteurs hors TRI, hors PPR) identifiées dans les PAPI ou dans les zones basses littorales apparaît nécessaire pour développer une gestion globale du risque inondation.
- La question se pose sur la transcription des zonages des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme qui n'apparaît pas obligatoire mais "fortement recommandé".
- La CLE demande à être consultée systématiquement sur les projets de zonage EP, pour estimer leur cohérence avec les objectifs de réduction des risques d'inondations de BV.
- La CLE insiste également sur la nécessité de prévoir, dans les documents d'urbanisme, des coefficients de pleine terre, qui seraient modulables en fonction de la perméabilité des sols en place. L'opportunité de désimperméabilisation des sols, que ce soit en zone urbaine ou rurale (friches industrielles, agricoles...) doit également être explorée.
- Elle souhaite que le PGRI et le SDAGE puissent mettre en avant le développement du maillage bocager et de la teneur en carbone des sols, comme des paramètres pouvant également jouer un rôle non négligeable dans les phénomènes liés au ruissellement

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	18	0	0
Résultat	Avis favorable		

La CLE émet un avis favorable, assorti des recommandations citées ci-dessus sur le projet de PGRI 2022/2027.

SAGE ELORN		
Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
1A - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux	1A-1	
	1A-2	
	1A-3	La CLE propose de changer la phrase : " <i>Il est fortement recommandé que</i> différents scénarios d'intervention, et notamment des scénarios n'impliquant pas de modifications du profil du cours d'eau, <i>soient</i> examinés dans ces mêmes rubriques" par " Différents scénarios d'intervention, et notamment des scénarios n'impliquant pas de modification du profil du cours d'eau, sont examinés dans ces mêmes rubriques ".
1B - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines	1B-1	
	1B-2	
	1B-3	
	1B-4	
	1B-5	
1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques	1C-1	
	1C-2	
	1C-3	
	1C-4	Le bassin amont du barrage du drenneq n'est pas indiqué comme zone d'érosion forte dans cette disposition Or, les quantités de sédiments présents dans la partie du lac dans laquelle se jette le ruisseau du Mougau déontrent que ce bassin est sensible à l'érosion.
1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau	1D-1	
	1D-2	
	1D-3	
	1D-4	
	1D-5	La CLE suggère d'enlever les termes " <i>il est fortement recommandé que</i> "

SAGE ELORN		
Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
NB : Les dispositions encadrées en rouge ont fait l'objet de discussions en CLE et ont été réécrites (voir CR de la réunion)		
CHAPITRE 1 : Repenser les aménagements des cours d'eau		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
1E - Limiter et encadrer la création de plans d'eau	1E-1	Ce point, relatif aux plans d'eau , mérite d'être suivi de près, car ne va-t-on pas avoir des demandes de retenues collinaires pour stocker l'eau ? L'irrigation n'est pas encore trop utilisée chez nous, mais dans le Morbihan la demande se précise. Ces plans d'eau sont une fausse bonne solution et ils contribuent, outre le réchauffement et l'évaporation, à dégrader la qualité de l'eau. Quand on sait qu'en Bretagne nous possédons déjà 45 000 plans d'eau (3 par km2 en Ille et Vilaine) et que seuls 6% sont en bon état écologique, il convient d'être très prudents.
	1E-2	
	1E-3	
F - Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur	1F-1	
	1F-2	
	1F-3	
	1F-4	
	1F-5	
	1F-6	
1G - Favoriser la prise de conscience	-	
1H - Améliorer la connaissance	1H-1	

SAGE ELORN		
Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 2 : réduire la pollution par les nitrates		
Orientation	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
2A - Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire	-	
2B - Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux	2B-1	La CLE remarque que l'objectif proposé dans l'action D05-OE01 AF1 (Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin) du projet de document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche ouest, qui est de "co-élaborer avec le comité de bassin Loire-Bretagne des objectifs de concentration en nitrates dans les cours d'eau de la façade NAMO respectant la réglementation sur le classement en Zones Vulnérables, à savoir un objectif inférieur ou égal à 18 mg de nitrate annuel/ litre en percentile 90" n'est pas repris dans ce chapitre du SDAGE.
	2B-2	
	2B-3	
	2B-4	
2C - Développer l'incitation sur les territoires prioritaires	2C-1	
2D - Améliorer la connaissance	2D-1	Une incitation à la réduction des fuites d'azote (nitrate et ammoniac), calculées par bilans à l'exploitation, permettrait de viser efficacement des objectifs de BV. De même, le couplage des problématiques azote et carbone pourrait sans doute permettre une approche plus efficace

SAGE ELORN		
Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 3 : réduire la pollution organique et bactériologique		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
3A - Poursuivre la réduction des rejets ponctuels des polluants organiques et notamment du phosphore	3A-1	
	3A-2	
	3A-3	
	3A-4	
3B - Prévenir les apports de phosphore diffus	3B-1	
	3B-2	
	3B-3	
3C - Améliorer l'efficacité de la collecte des eaux usées	3C-1	
	3C-2	Plutôt que l'imposition de mesures uniques sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, la CLE préconise la possibilité de renforcer les objectifs des systèmes d'assainissement unitaires situés dans des zones à enjeux en fonction des spécificités territoriales, comme cela est prévu dans l'arrêté ministériel du 21/07/2015, et de ne pas forcément écarter le critère de flux de pollution, qui peut être pertinent.



Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027

CHAPITRE 3 : réduire la pollution organique et bactériologique

Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
3D - Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme	3D-1	La CLE propose de modifier la phrase : "A ce titre, <i>il est fortement recommandé que</i> les SCoT mentionnent des dispositions exigeant, d'une part des PLU qu'ils comportent des mesures relatives à l'imperméabilisation et aux rejets à un débit de fuite limité appliquées aux constructions nouvelles et aux seules extensions des constructions existantes, et d'autre part des cartes communales qu'elles prennent en compte cette problématique dans le droit à construire. En l'absence de SCoT, <i>il est fortement recommandé aux PLU et aux cartes communales</i> de comporter des mesures de même nature"
	3D-2	par: "A ce titre, les SCoT mentionnent des dispositions exigeant, d'une part des PLU qu'ils comportent des mesures relatives à l'imperméabilisation et aux rejets à un débit de fuite limité appliquées aux constructions nouvelles et aux seules extensions des constructions existantes, et d'autre part des cartes communales qu'elles prennent en compte cette problématique dans le droit à construire. En l'absence de SCoT, les PLU et les cartes communales comportent des mesures de même nature"
	3D-3	
3E - Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	3E-1	
	3E-2	



Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027

CHAPITRE 4 : maîtriser et réduire la pollution par les pesticides

Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
4A - Réduire l'utilisation des pesticides	4A-1	Concernant cet enjeu, notamment dans les eaux potabilisables, la CLE s'inquiète de la présence de métabolites de pesticides, nouvellement recherchés dans les eaux brutes et les eaux traitées, et présents très souvent à des concentrations supérieures au seuil réglementaire, et demande qu'un plan d'action local, mais également régional, voire
	4A-2	
	4A-3	
	4A-4	
4B - Aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses	-	La CLE note qu'une grande partie de la contamination environnementale mais également sanitaire se fait aussi par voie aérienne, indépendamment des aménagements de bassin versant; l'action la plus efficace est donc de limiter, voire parfois supprimer, les apports.
4C - Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivités et sur les infrastructures publiques	-	La CLE souligne qu'il est important de poursuivre les accompagnements techniques et financiers des collectivités qui s'engagent ou sont engagées dans des démarches dites "zéro phyto" sur l'ensemble de leurs espaces.
4D - Développer la formation des professionnels	-	La CLE estime qu'une action vers les professionnels de la conception, la réalisation et l'entretien de jardins doit être réalisée pour les inciter à tendre également vers le "0 phyto".
4E - Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides	-	De même que pour les collectivités, la CLE souhaite que l'accompagnement technique des particuliers soit poursuivi afin de pérenniser le jardinage sans pesticides.
4F - Améliorer la connaissance	-	La CLE note l'importance d'acquisition de connaissances, notamment sur la compréhension des mécanismes de transfert des pesticides d'un milieu à un autre, mais aussi les effets dits "cocktail" qui sont méconnus à ce jour.

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants		
Orientation	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
Observation générale du chapitre 5		
5A- Poursuivre l'acquisition des connaissances	5A-1	
	5A-2	
5B- Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives	5B-1	
	5B-2	
	5B-3	
	5B-4	
5C- Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	5C-1	
	5C-2	
	5C-3	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 6 : protéger la santé en protégeant la ressource en eau		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
6A- Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable	6A-1	
6B- Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages	6B-1	
6C- Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides* dans les	6C-1	La CLE préconise d'accentuer la lutte contre les pollutions par les pesticides, dans le contexte actuel d'évolution de la réglementation liée aux métabolites de pesticides,
	6C-2	La CLE demande d'ajouter une mention pour préciser que :
6D- Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages	-	"le préfet veille à la mise en œuvre du dispositif d'alerte et de vigilance"
6E- Réserver certaines ressources à l'eau potable	6E-1	
	6E-2	
	6E-3	
	6E-4	
6F- Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales	6F-1	La CLE demande que les moyens financiers incitatifs à la mise aux normes des ANC et des
	6F-2	branchements à l'assainissement collectif soient maintenus et augmentés, car le coût de la
	6F-3	mise aux normes est souvent très important pour les propriétaires, ce qui ralentit
	6F-4	fortement la démarche d'amélioration de la situation.

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 7 : maîtriser les prélèvements d'eau		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
7A- Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7A-1	
	7A-2	
	7A-3	
	7A-4	
	7A-5	
	7A-6	
7B- Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7B-1	
	7B-2	
	7B-3	
	7B-4	
	7B-5	
7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7C-1	
	7C-2	
	7C-3	
	7C-4	
	7C-5	
	7C-6	
7D- Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, parstockage hivernal	7D-1	
	7D-2	
	7D-3	
	7D-4	
	7D-5	
	7D-6	
	7D-7	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 8 : préserver les zones humides		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
8A - Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	8A-1	
	8A-2	
	8A-3	
	8A-4	
8B - Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités	8B-1	
8C - Préserver les grands marais littoraux	8C-1	
8D - Favoriser la prise de conscience	8D-1	
8E - Améliorer la connaissance	8E-1	

Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 9 : préserver la biodiversité aquatique		
Orientation	dispositions	
9A- Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	9A-1	
	9A-2	
	9A-3	
9B - Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	9B-1	
	9B-2	
	9B-3	
	9B-4	
9C - Mettre en valeur le patrimoine halieutique	-	
9D - Contrôler les espèces envahissantes	9D-1	
	9D-2	

Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 10 : préserver le littoral		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
10A – Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	10A-1	La CLE souhaite que le SDAGE fasse référence à l'objectif présenté dans le DSF, action D05-OE01 AF1 (Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin) , qui est d'atteindre une concentration dans les cours d'eau inférieure ou égale à 18 mg de nitrate annuel/ litre en percentile 90. La CLE demande que soient pris en compte les phénomènes d'eutrophisation autres que algues vertes sur plages; sur vasières, en mer, algues filamenteuses filamenteuses, phytoplanctons... Elle demande également que les dernières avancées scientifiques sur l'impact des flux de nutriments sur de développement des proliférations de phytoplanctons soit prises en compte.
	10A-2	
	10A-3	
	10A-4	
10B – Limiter ou supprimer certains rejets en mer	10B-1	
	10B-2	
	10B-3	
	10B-4	
10C – Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade	-	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 10 : préserver le littoral		
Orientations	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
10D – Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle	10D-1	La CLE propose que soient mis en place tous les moyens incitatifs, voire règlementaires pour traiter dans les meilleurs délais les sources de pollutions microbiologiques lorsque celles-ci sont identifiées.
	10E-2	La CLE propose d'ajouter : "Sur les sites de pêche à pied non déclarés, l'autorité compétente doit s'interroger sur la nécessité de déclarer ces sites fréquentés et le cas échéant, de mettre en place une information claire sur la qualité des sites concernés et sur l'absence de contrôle sanitaire."
10F – Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	10F-1	
10G – Améliorer la connaissance des milieux littoraux	-	
10H – Contribuer à la protection des écosystèmes littoraux	10H-1	
10I – Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins	10HI-1	
	10HI-2	
	10HI-3	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 11 : préserver les têtes de bassin versant		
Orientations	dispositions	
11A - Restaurer et préserver les têtes de bassin versant	11A-1	
	11A-2	
11B - Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant	11B-1	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 12 : faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques		
Orientation	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
12A - Des Sage partout où c'est « nécessaire »	-	
12B - Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	12B-1	
12C - Renforcer la cohérence des politiques publiques	12C-1	
	12C-2	
12D - Renforcer la cohérence des Sage voisins	12D-1	
12E - Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau	12E-1	
12F - Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux	12F-1	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
NB : Les dispositions encadrées en rouge ont fait l'objet de discussions en CLE et ont été réécrites (voir CR de la réunion)		
CHAPITRE 13 : mettre en place des outils réglementaires et financiers		
Orientation	dispositions	
13A - Mieux coordonner l'action réglementaire de l'État et l'action financière de l'agence de l'eau	13A-1	
	13A-2	
13B - Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau	13B-1	
	13B-2	

 Avis sur le projet de SDAGE 2022 - 2027		
CHAPITRE 14 : informer, sensibiliser, favoriser les échanges		
Orientation	dispositions	remarques, observations, réserves, propositions
14A - Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées	-	
14B - Favoriser la prise de conscience	14B-1	
	14B-2	
	14B-3	
	14B-4	
14C - Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	14C-1	
	14C-2	

 Avis sur le projet de PGRI			
<p>Il est proposé à la CLE d'émettre un avis favorable au projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027, sous réserve de la prise en compte des remarques et recommandations inscrites dans le tableau qui sera joint en annexe de l'avis.</p> <p>Elle recommande prise en compte des avis émis en direct par ses membres.</p>			
Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes			
Résultat			
<p>La CLE émet un avis favorable, assorti des remarques et recommandations citées dans le tableau joint en annexe, sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027. Elle recommande également que soient pris en compte les avis émis directement par ses membres.</p>			



Bilan, perspectives, propositions du collège associatif

Présentation du document élaboré par les associations :

- AAPPMA de l'Elorn,
- Eau et rivières de Bretagne
- Bretagne vivante



SAGE ELORN BILAN PERSPECTIVES PROPOSITIONS

LE COLLEGE ASSOCIATIF

Partenaire du syndicat de bassin depuis son origine,

*assure une veille environnementale active (militants,
pêcheurs, randonneurs, salariés),*

*assure depuis plusieurs décennies des missions sous
maîtrise d'oeuvre (CTVMA, sensibilisation scolaire...),*

*partenaire très engagé dans l'élaboration du SAGE et
au sein de la CLE*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions 07/07/2021



BILAN DU SAGE

- *Réalisation d' un diagnostic exhaustif et précis de l'état du réseau hydrographique,*
- *réunion de tous les partenaires (élus, usagers, représentants de L'Etat...) pour un constat partagé et des objectifs communs en faveur de la reconquête de la qualité des eaux, la préservation et la gestion des milieux naturels, la protection des ZH, la biodiversité...*
- **OBJECTIF « SYMBOLE » 22 MG/NO3 en 2021 ;**

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions 07/07/2021

LES AVANCEES DU SAGE et des programmes associés

- *suivi régulier de la qualité des eaux (nombreux indicateurs),*
- *amélioration de la qualité des eaux pour de nombreux paramètres,*
- *sensibilisation des partenaires (notamment collectivités – voir 0 pesticides)*
- *engagement du programme Breizh bocage,*
- *mise en place des périmètres de protection (talus anti érosif...),*
- *partenariat avec le réseau associatif (entretien des cours d'eau, sensibilisation scolaire à l'environnement...)*
- **NB / l'enjeu EAU un débat sociétal majeur en Bretagne !**

la Bretagne élève exemplaire au plan national pour la mise en place de l'outil SAGE... le rôle et la contribution associative indiscutable dans cette démarche

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES AVANCEES DU SAGE

La continuité écologique :

- *Travaux en faveur de la continuité écologique sur le Penguilly, le Quillivaron, Le Stain, (+ dossier en cours Milin Kerroc'h) Milin Job sur l'ELORN...*
- *Prise en compte des observations de l'AAPPMA au titre des ouvrages à enjeu essentiel proposé par le PLAGECOMI (2018-2023)*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LA NOTION DE DOMMAGE ECOLOGIQUES GRAVES: UNE REVOLUTION ECOLOGIQUE ?

- *Les dommages attribués au titre de la réparation civile aux associations gestionnaires des cours d'eau (AAPPMA, Fédérations...) et autres partenaires associatifs et institutionnels en charge de l'eau et des rivières étaient basés sur les connaissances écologiques des années 70 (formule professeur Léger).*
- *Depuis le début des années 2000, l'évolution des connaissances scientifiques dans le domaine hydrobiologique a profondément modifié les modalités de calcul (principe des dommages écologiques graves: méthode V.2.1). Elles « multiplient » par 30 à 40 le montant des préjudices (notamment en cas de mortalités de poissons).*
- *Depuis 3 ans, les associations plaignantes en Finistère ont obtenu des dédommagements X par 8 (exemple dossiers BV Elorn et Mignonne).*
- *Plusieurs dossiers actuellement en instruction dans le département et au plan national. (y compris suite à des plaintes déposées par des collectivités).*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

INSUFFISANCES ET LIMITES DU SAGE

Deux problématiques majeures demeurent sur le bassin versant :

- *la poursuite de l'intensification de l'agriculture (concentration de la production + développement de la méthanisation...)*
- *l'artificialisation croissante du territoire.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

INSUFFISANCES ET LIMITES DU SAGE

- ***les améliorations de la qualité des eaux ne sont pas le seul fait des SAGE mais davantage des dispositions générales règlementaires :***

Exemples :

- *Les teneurs en nitrates ont davantage baissé sur l'Aber Wrac'h que sur l'Elorn (bassin versant contentieux nitrates).*
- *De récents rapports officiels (Cour des comptes) mais = attendus de jugements (tribunal administratif) confirment l'efficacité première du règlementaire.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

INSUFFISANCES ET LIMITES DU SAGE

UNE AMELIORATION EN TROMPE L'OEIL ?

- *+ 60 % des eaux en bon état dans Le Finistère ; Résultat flatteur lié en partie à la géographie et au climat.*
- *Avec la même pluviométrie et les mêmes températures que sur le bassin Rennais, la Loire Atlantique ou la Vendée, le bilan finistérien serait nettement moins favorable.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

INSUFFISANCES ET LIMITES DU SAGE

UNE AMELIORATION EN TROMPE L'OEIL ?

- ***SUR le BV ELORN TOUS LES PLANS D'EAU VICTIMES DE L'EUTROPHISATION***
- *Le lac du Drennec, l'étang du Roual, l'étang de Brézal,*
- *la rade de Brest toujours impactée (problématique conchyliculture),*
- *les marées vertes toujours présentes (problématique régionale),*
- *l'impact réel des pollutions « accidentelles » à répétition « hors écran radar ».*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR

- *La poursuite des pollutions « accidentelles à répétition » : Plus de 30 pollutions graves avec mortalités de poissons depuis 2018 dans le département,*
- *(3 pollutions sur la Mignonne en 2019 affectant plus de 50 % du réseau du BV),*
- *Un rapport administratif fait état de plusieurs centaines d'élevages à risque dans le département.*
- *En outre ; des rejets passent inaperçus en périodes de hautes eaux, (voir Morbic décembre 2019) après l'hiver 2019 ; plus un seul poisson visible sur le haut Justicou !*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 2)

- *le lac du Drennec épisodiquement « dans le vert » :*
- *l'implantation d'un méthaniseur et l'agrandissement d'un élevage bovins (400 bêtes ?) sur ce bassin versant fragile et stratégique pose deux problèmes :*
 - *le risque d'accident / répercussions catastrophiques sur le lac et l'alimentation en eau (voir exemple Aulne à Châteaulin),*
 - *La problématique de l'épandage des digestats sur un terrain aux capacités peu favorables à l'épandage.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 3)

- *L'érosion liée à la déstructuration du maillage bocager depuis plusieurs décennies + nouvelles pratiques culturales (notamment pomme de terre) favorisent des phénomènes d'écoulement de boues récurrents (voir orages printemps 2020 : Dirinon, Irvillac, La Roche Maurice, Landerneau, etc....).*

Des milliers de M3 de terre arable (préjudice irréparable) se déversent dans les cours d'eau et les estuaires.

- *Les pesticides toujours à la une !*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 4)

- ***L'artificialisation croissante du bassin versant*** - la surface d'un département disparaît sous le bitume et le béton tous les 7 ans en France. La Bretagne sur le podium ; « médaille de Bronze ».
- *Le bassin versant de l'Elorn très impacté sur sa rive droite (le long de la voie express ; de Landivisiau à Brest).*
- *Les risques d'accidents graves sont + en + probables... en amont immédiat du périmètre de protection de Pont Ar bled.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 5)

- **Artificialisation croissante du bassin versant ; Le Lapig ou l'exemple d'un « ruisseau urbanisé » :**
- *Egout à ciel ouvert jusqu'au début des années 80 les grosses pollutions ont été jugulées mais les rejets à répétition perdurent (dernière pollution en date dimanche 27 juin, hydrocarbures, huiles, etc...).*
- *le BV de + en + artificialisé subit des ruissellements intenses à chaque épisode pluvieux marqué. Les berges s'écroulent par pans entiers (nécessité de travaux lourds de consolidation). L'impact de cette artificialisation sur la biodiversité piscicole (y compris dans l'Elorn) est sous estimé.*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 6)

- **Des dispositions nationales incohérentes ;**
- *le principe « pollueur payeur » NON APPLIQUE . C'est davantage le principe « POLLUEUR PAYE » qui prévaut. Voir récent rapport de la Cour des comptes sur la politique de l'eau.*
- *Simplification administrative ou dérèglementation environnementale ? Voir l'évolution des procédures d'enquête publique qui ne permet plus un véritable suivi des installations potentiellement polluantes,*
- *La poursuite de l'intensification de l'agriculture avec l'exemple de la « course à la méthanisation » en contradiction avec les programmes de lutte contre les pollutions (nitrates,) (problématique épandages des digestats).*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

LES MENACES POUR L'AVENIR (suite 7)

- **L'impact du changement climatique sous estimé** : pluviométrie hivernale + intense = lessivage des sols ; étiages de + en + prononcés en été/automne = augmentation de la température de l'eau..

Des conditions climatiques équivalentes à celles de la Loire Atlantique ou de la Vendée en Finistère se traduiraient par un impact fort sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques... dans quelques décennies (voir années) notre département sera confronté à cette situation climatique (voir pire !),

d'où obligation d'agir fortement sur tous les paramètres pour **simplement maintenir le niveau actuel du bon état écologique !**

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

- *RAPPEL: la loi de 2018 précise l'obligation de non régression de la qualité des eaux.*
- *Si la dimension économique est prise en compte dans les SAGE leur objectif premier vise l'amélioration de la qualité des eaux et de l'atteinte du bon état écologique.*

L'Elorn « fontaine » de 350 000 Finistériens n'est pas « taillable et corvéable à merci » et ne doit pas devenir la « vache à eau » du département et le soutien d'étiage du Drennec... « détourné » pour augmenter les productions industrielles.

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

***** propositions d'actions nouvelles**

**** actions existantes à relancer**

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

Qualité des eaux et des milieux aquatiques

- *Sanctuariser les débits issus du soutien d'étiage du lac du Drennec*

- *œuvrer pour limiter les « pollutions accidentelles » liées aux élevages, en lien étroit avec les services administratifs départementaux...* **
- *rendre immédiatement accessibles les analyses en continu à la station de pont ar bled notamment en cas de pollution* ***
- *donner un avis systématique sur tous les projets ICPE* **
- *Décision du syndicat de bassin en cas de pollution récurrente (plainte au pénal, civil) ?* **

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 2)

- *Assurer, en lien avec l'agence de l'eau, la mise en place d'indicateurs permettant de mieux mesurer l'impact des pollutions dites « accidentelles » ****
- *se saisir avec volontarisme de la problématique artificialisation du territoire en sensibilisant tous les acteurs économiques du bassin versant (voir circulaire juillet 2019 « O artificialisation » ****
- *engager une étude en vue de la mise en place d'un bassin de rétention des crues au point bas du Lapig (amont de la confluence avec l'Elorn) ****

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 3)

- **QUALITE DES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES**
- *Réactualiser l'inventaire des plans d'eau et les supprimer sauf usage d'intérêt majeur car source de dégradation croissante dans un contexte de réchauffement climatique ****
- *agir en faveur de la mise en circuit fermé des piscicultures industrielles ***
- *généraliser l'installation des pompes à museau (voir = protection des berges) ***
- *tenir les fiches suivis pollution à jour (Tableau de bord/fiches sentinelle) ***

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 4)

Quels moyens pour assurer l'entretien des rives sur le BV Elorn ?

- *Aujourd'hui deux salariés 1/2 (à temps partiel) + 30 à 40 bénévoles*
- *5 salariés + 4 emplois jeunes dans les années 80*

pour assurer une mission d'intérêt général (voir risque inondation) sur une rivière de 42 kms et un réseau d'affluents de plus de 200 Kms !

Combien de postes de salariés pour assurer l'entretien des espaces verts dans les communes de la vallée ?

Engager une réflexion de fond sur cette problématique avec une commission d'élus (cadre GEMAPI) à partir de l'expérience cinquantenaire de l'actuel maître d'oeuvre des CTVA (AAPPMA Elorn, rapport en cours)***

NB: 4 postes à plein temps sont nécessaires pour assurer le bon entretien de l'Elorn et de ses affluents

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE 07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 5)

- **QUALITE DES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU LAC DU DRENNEC**
- *« bunkériser » l'unité de méthanisation de ...*** et mettre en place un comité de contrôle (rédaction d'un Pv de récolement) avec représentation du collège associatif,*
- *assurer la mise en place d'un « périmètre de protection sur le « reste du BV » à partir d'une veille foncière (le départ en retraite des exploitants) en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et des pratiques de production respectueuses des sols de l'eau et du bocage...****
- *suivre précisément l'évolution de la trame bocagère sur le BV à partir de compte rendu cartographique précis et régulier à l'occasion des CLE ****
- **NB ;** *quid de la reconstruction de talus sur le périmètre de protection du site de Goas Moal ? (idem périmètre Pont Ar Bled?)*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE 07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 6)

- **BIODIVERSITE :**
- *Poursuivre le programme en faveur de la continuité écologique (quid des piscicultures ?)*
- *Assurer un suivi + régulier de l'état du Lapig (indice poissons + IBGN) idem sur un affluent en site Natura 2000 (ruisseau de Loc Eguiner)***,*
- *mise en place d'un parcours test en faveur de la diversification du milieu ainsi que de la protection des berges sur les rives des parcelles propriétés de BMO en amont immédiat de Pont Ar Bled ****
- *poursuivre le programme engagé sur le lac du Drennec en faveur de la protection de la truite fario autochtone*
- *mieux prendre en compte la problématique absence de reproduction de saumon sur le cours amont de l'Elorn (notamment en amont de la pisciculture du launay)***
- *assurer une bonne coordination entre tous les programmes engagés en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Trame Verte et Bleue, programme européen Préventing Plastic Pollution...)***

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (suite 7)

Information communication :

- *L'Elorn rivière stratégique pour l'alimentation en eau du département.*
- *Rivière patrimoniale: cours supérieur/PNRA, classée natura 2000.*
- *Rivière laboratoire dans le domaine salmonicole*
- *Réseau associatif implanté et actif (AAPPMA Elorn, ABPM, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE, Pêche Rivières Environnement, SEauS...)*
- *L'Elorn dispose sur le terrain d'outils pédagogiques exceptionnels: Maison de la Rivière et de la biodiversité à Sizun, circuits d'interprétations, autour du lac du Drennec, sur le bas Penguilly, vallée des enfants à Landivisiau, voir également parc autour de la mignonne à Daoulas + projets en cours la Forest Landerneau – La Roche Maurice, pôle de métiers (?)*

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021

PROPOSITIONS POUR L'AVENIR (SUITE 8)

Information communication:

- *Mieux faire connaître les outils de découverte de la rivière de la faune de la flore en fédérant les actions des différents partenaires (Syndicat de Bassin, communautés de communes, communes, associations...)*
- *Sensibiliser le grand public par l'approche paysagère de la vallée de l'Elorn à partir d'une charte d'itinéraire sur les axes routiers (Landerneau, Landivisiau, Sizun. Rapport en cours de publication).*
- *Organiser une journée de découverte de la vallée en car, des sources à la mer, à l'intention des élus de la CLE et du syndicat de Bassin.*
- *Associer plus régulièrement la presse au travaux de la CLE*
NB: hormis les élus des communes rurales faible participation des élus du cours inférieur et maritime à la CLE

SAGE Elorn : bilan, perspectives, propositions (AAPPMA Elorn, BRETAGNE VIVANTE, EAU et RIVIERES de BRETAGNE
07/07/2021